

## SNUipp FSU Guyane



Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC

## receration Syndicale Unitaire de Guyane

SNUipp-FSU Guyane Cayenne, le 14 octobre 2015

Monsieur le DAASEN

Bât. F. n° 24 Cité Mont-Lucas 97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84 0694 27 15 29 Fax. 0594 30 51 03

Monsieur le DAASEN,

Objet: formation hors temps scolaire

Courriel:

snu973@snuipp.fr

Site internet: http://973.snuipp.fr Plusieurs associations proposent des formations, colloques, journées d'études, sur des thèmes qui peuvent intéresser les enseignants de l'académie.

Certaines de ces formations se déroulent hors temps scolaire et des collègues y participent ou ont l'intention de le faire.

## C'est le cas de :

- Conférences « vivre avec un dys », animées par l'association Dys Guyane, les mercredi 7 octobre après-midi et samedi 10 octobre 2015.
- Ateliers de guidance parentale, animés par l'association EADA, les samedi 3, 17 et 31 octobre 2015.
- Formation « ABA autisme et autres troubles », organisée par l'association Atipa Autisme, l'ARS et le rectorat de Guyane les 22, 23 et 24 octobre 2015 (semaine de vacances).

Les journées d'études sur la famille, organisées par l'AGP, ont eu lieu sur temps scolaire. Des autorisations d'absence ont été accordées.

Le SNU*ipp*-FSU Guyane demande que les collègues qui participent à ces formations hors temps scolaire puissent déduire ces heures des 108 heures annualisées s'ils le souhaitent.

Concernant la formation ABA Autisme, certains collègues (PE ou AVS-AESH) ont reçu un ordre de mission sous forme de convocation. Cette formation étant programmée pendant les vacances scolaires, le SNU ipp-FSU Guyane souhaite qu'il soit bien précisé que la présence des collègues et AESH convoqués ne peut se faire que sur la base du volontariat.

Par ailleurs, pourquoi avoir fait de ce stage une formation à candidature désignée ? Il semble que seuls les personnels des ULIS aient été ciblés. Les collèques qui s'y inscriront à titre personnel (directement auprès de l'association) pourront-ils bénéficier d'un ordre de mission ouvrant droit aux frais de déplacement ? Comment peuvent-ils en faire la demande ?

Veuillez croire, Monsieur le DAASEN, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le secrétariat du SNUipp-FSU Guyane

Fabienne Rochat